

FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS  
ET GROUPES CORPORATIFS OUVRIERS DE FRANCE

-----

TROISIÈME CONGRÈS - BORDEAUX - LE BOUSCAT  
(du 28 octobre au 1er novembre 1888)

-----

A la séance d'ouverture qui se tint dans la salle Saint-Paul, le 28 octobre, les pouvoirs de 69 délégués (1) représentant 272 syndicats furent vérifiés.

Si le Congrès de Montluçon avait pu avoir lieu, grâce au reliquat de caisse du Congrès de Lyon (soit 4.225 francs), celui de Bordeaux se trouvait moins favorisé. Le Congrès précédent n'avait pas laissé d'excédents, et c'est en vain que la Commission d'organisation bordelaise s'était adressée aux pouvoirs publics. Aussi il faut entendre avec quel mépris il est question des hommes d'État qui ont refusé de subventionner l'assemblée socialiste.

Le rapport lu par M. Caradec indique les démarches faites auprès du gouvernement pour obtenir les faveurs que le Congrès de Lyon avait obtenues. La Commission organisatrice du Congrès était d'autant plus fondée à croire que ces démarches ne seraient pas stériles que le ministre du Commerce de 1886 se trouvait être ministre de l'Instruction publique en 1888. C'est à lui qu'elle s'adressa, en lui rappelant le service qu'il avait rendu au premier Congrès des syndicats. M. Lockroy répondit qu'«*il n'était pas besoin cependant de ce souvenir pour s'intéresser au troisième Congrès. Il savait trop l'utilité de cette réunion, où se discuteront de nouveau les intérêts communs des ouvriers, pour ne pas s'en préoccuper très sérieusement*». Devant ces engageantes paroles, la Commission insista, et sur une réponse du «secrétaire de M. Lockroy» adressa une demande au ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Pierre Legrand.

La réponse ne fut pas celle qu'on attendait. «*Les crédits inscrits au budget du Ministre avaient malheureusement une affectation strictement limitée*».

La Commission répondit de façon violente:

«*Monsieur le Ministre.*

*C'est avec une réelle satisfaction que nous lisons les motifs de votre refus.*

*Notre étonnement eût été modéré si ce refus avait eu pour base l'antipathie depuis si longtemps professée par les classes dirigeantes, qui ont la possession et la disposition de tous les moyens d'existence et d'action envers les classes déshéritées, envers la classe ouvrière dont les ressources sont si limitées que toute œuvre nécessitant une dépense de quelques milliers de francs lui est absolument interdite.*

*Mais, que malgré les marques de sympathie données par votre lettre et par celle de M. Lockroy, c'est-à-dire par deux ministres, on en soit réduit à avouer que dans une grande nation comme la France, disposant d'un budget de quatre milliards, il n'est pas possible de trouver une malheureuse somme de cinq mille francs à mettre à la disposition de la classe ouvrière, pour une œuvre dont on reconnaît l'incontestable utilité, cela, c'est une honte pour notre pays!*

*C'est non seulement une honte pour le pays, mais encore c'est une arme puissante que l'on donne aux révolutionnaires, qui auront là une nouvelle preuve irréfutable à l'appui de leurs appels à la révolte, en affirmant aux travailleurs qu'ils sont absolument abandonnés de notre Société et qu'ils n'ont qu'à compter sur eux-mêmes.*

(2)MM. Dormoy, Caradec, Boulé, Rainaud, Bourges, Jourde, Martino, J. Sibilat, Issartel, Peronin, Nachury, Bachelard, Chapelon, Bourde, Richerand, Bertrand, Farjat, Prévost-Millet, Bigaud, Pasquier, Létang, Roux.

*Comment le gouvernement ne s'aperçoit-il pas de l'énorme faute qu'il commet ! ...*

*Signé: Le secrétaire général: «Caradec».*

Une seconde lettre fut adressée à M. Lockroy, dans laquelle il était dit que *«jamais on ne pourra faire croire que, dans l'énorme budget de la France, il ne se trouve pas un chapitre quelconque ouvrant la porte à un tel crédit. Que de sommes autrement considérables sont gaspillées au profit de favorisés bien moins dignes que nous! .... D'ailleurs vous avez bien su découvrir ce chapitre complaisant, vous, M. Lockroy, quond vous avez accordé cinq mille francs pour le Congrès de Lyon».*

Sans se laisser décourager par le silence qui répondit à ces cavalières mises en demeure, la Commission s'attaqua à la cassette particulière de M. Lockroy.

Comment supposer, dit-elle, que M. Lockroy, avec sa grande fortune et ses appointements ministériels, hésiterait à verser une large souscription personnelle, lui qui avait écrit:

*«Je sais trop l'utilité de cette réunion ou se discuteront de nouveau les intérêts communs des ouvriers pour ne pas m'en préoccuper très sérieusement à l'heure où elle se prépare, et, puisqu'une autre subvention est nécessaire, je ne manquerai pas, croyez-le bien, de m'employer très activement pour la faire octroyer aux ouvriers».*

Voici quel homme est ce M. Lockroy, ajoute le rapporteur, ce M. Lockroy qui a si longtemps vécu sur la réputation usurpée, dont il jouissait auprès des classes laborieuses.

Il y a dans le langage populaire un mot pour qualifier de tels hommes: « JÉSUIITE!...»

-----

La Commission d'organisation du Congrès commençait à se décourager. Le Congrès de Lyon avait eu plus de dix mille francs de subventions diverses, le Congrès de Montluçon s'était réuni grâce au reliquat du premier, le Congrès de Bordeaux restait sans ressources. Des listes de souscription furent lancées et des appels envoyés aux 900 journaux de France et d'Algérie.

*«Malgré nos répugnances, disaient les organisateurs, et dominés toujours par cette préoccupation de faire dignement honneur à la parole donnée par notre délégué à Montluçon, nous eûmes recours à ce moyen, on ne peut plus rebutant, désagréable, pénible, d'aller solliciter des souscriptions bourgeoises, qui ne s'obtiennent qu'en spéculant sur les sympathies sincères ou simulées, sur les ambitions et les visées des personnages en vue».*

Enfin on réunit quatorze ou quinze cents francs et le Congrès put se tenir, modeste, il est vrai, avec un petit nombre de délégués, mais continuant la série des Congrès corporatifs recommencée pour la seconde fois à Lyon, en 1886, après la dérivation des premiers Congrès de 1876, 1878 et 1879 (Paris, Lyon et Marseille) vers la politique pure.

-----

Après la lecture du rapport, que nous venons d'analyser sommairement, le président M. Boulé, délégué de Syndicats parisiens, adresse une allocution à l'Assemblée.

Si la Commission d'organisation a cru, pour ne froisser aucune susceptibilité, devoir ne pas mettre le drapeau rouge dans la salle des séances, les membres du Congrès ne se sont pas

engagés à se priver de l'étendard universel de la classe ouvrière. Il propose donc aux délégués de décider que le drapeau rouge va être arboré immédiatement.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

On voit alors flotter de chaque côté de la tribune un immense drapeau rouge. Sur chacun d'eux se lit une inscription en lettres blanches. D'un coté: *Emancipation des travailleurs par les travailleurs eux-mêmes*; de l'autre: *Fédération Nationale des Syndicats ouvriers de France*.

Mais aussitôt apparait le commissaire central qui sommes le bureau d'enlever les drapeaux, sous peine de voir la séance levée. Le bureau proteste avec violence contre «*cette violation de la légalité par le soi-disant représentant de la légalité*». Il n'y a pas de loi qui interdise d'arborer le drapeau rouge! Cependant la réunion est dissoute, après une bagarre entre les gens de la police et les délégués. Les séances du Congrès étaient suspendues.

-----

Le Congrès dut chercher un refuge dans la petite commune du Bouscat, dont le Maire, M.Ferret, offrit aux délégués la salle même de la Mairie. L'assemblée y tint une première séance, puis elle émigra pour la seconde fois et se réunit dans la salle du Casino du Bouscat.

Une des plus importantes questions qui fut traitée dans ce Congrès du Bouscat est la question de la *grève générale*.

M. Boulé, de Paris, ouvre les débats. Pour lui, les grèves partielles ne sont que des escarmouches destinées à habituer les ouvriers à la grève générale qui, seule, peut donner satisfaction aux travailleurs. M. Rainaud (de Paris) soutient la même thèse. Au contraire, M. Jourde affirme que, si la grève générale pouvait être décrétée, ce serait la Révolution qui s'accomplirait, mais que les travailleurs ne sont pas encore organisés pour la déclarer. Elle existe cependant à l'état latent et peut être comparée à l'explosion probable qui peut se produire dans les lieux où sont emmagasinés des produits explosibles.

La résolution suivante est votée:

*Considérant:*

- *Que la monopolisation des instruments de travail et des capitaux entre les mains patronales donne aux patrons une puissance qui diminue d'autant celle que la grève partielle mettait entre les mains des ouvriers;*
- *Que le capital n'est rien s'il n'est mis en mouvement par le travail;*
- *Qu'alors en refusant le travail, les ouvriers anéantiraient d'un seul coup la puissance de leurs maîtres;*

*Considérant:*

- *Que la grève partielle ne peut être qu'un moyen d'agitation et d'organisation;*

*Le Congrès déclare:*

- *Que, seule, la grève générale, c'est-à-dire la cessation complète de tout travail, ou la Révolution, peut entraîner les travailleurs vers leur émancipation.*

Ce vote sera plus tard durement reproché à la Fédération des Syndicats, qui avait déjà une

teinte guesdiste assez accentuée; cette teinte devait d'ailleurs s'accuser encore davantage, les Congrès de la Fédération et les Congrès du Parti politique se tinrent par la suite dans ces mêmes villes, se succédant à un jour d'intervalle, les Congrès syndicaux précédant les Congrès politiques et étant constitués des mêmes éléments, jusqu'au jour où le Congrès syndical de Marseille eut la mauvaise inspiration de voter à nouveau ce principe de la grève générale. C'est en vain que deux jours plus tard le Congrès politique le rejeta. L'imprudence était commise. Et il fut convenu de ce jour que les Congrès politiques du parti guesdiste précéderaient les Congrès corporatifs, pour leur dicter la ligne de conduite à suivre.

Une autre résolution intéressante votée par le Congrès est la suivante, sur la question du machinisme.

*«Considérant qu'il est impossible à des citoyens sincères de croire que la reprise de possession pourra jamais s'opérer du consentement de la bourgeoisie;*

*Le Congrès, engage les travailleurs à se séparer nettement des politiciens qui les trompent, à organiser solidement leurs chambres syndicales, qui, dans un avenir très prochain, constitueront seules la grande armée des revendications sociales qui nous rendra ce qui nous appartient réellement, le sol, le sous-sol et les instruments de travail et de production».*

-----

**Léon de SEILHAC**

*“Les Congrès Ouvriers en France (1876-1897)”*

Bibliothèque du Musée Social

Editeurs: Armand COLIN et compagnie

- 1899 -

Extrait constitué des pages 209 à 216

-----